



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

SIXTEENTH YEAR

977

th MEETING: 20 NOVEMBER 1961

ème SÉANCE: 20 NOVEMBRE 1961

SEIZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/977)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General to the President of the Security Council (S/4381):	
Letter dated 3 November 1961 from the Permanent Representatives of Ethiopia, Nigeria and Sudan to the President of the Security Council (S/4973).	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/977)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):	
Lettre, en date du 3 novembre 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Ethiopie, de la Nigéria et du Soudan (S/4973)	1

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbois de United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

NINE HUNDRED AND SEVENTY-SEVENTH MEETING
Held in New York, on Monday, 20 November 1961, at 3 p.m.

NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le lundi 20 novembre 1961, à 15 heures.

President: Mr. V. A. ZORIN
(Union of Soviet Socialist Republics).

Present: The representatives of the following States: Ceylon, Chile, China, Ecuador, France, Liberia, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Arab Republic, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/977)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General to the President of the Security Council (S/4381):

Letter dated 3 November 1961 from the Permanent Representatives of Ethiopia, Nigeria and Sudan to the President of the Security Council (S/4973).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 13 July 1960 from the Secretary-General to the President of the Security Council (S/4381):

Letter dated 3 November 1961 from the Permanent Representatives of Ethiopia, Nigeria and Sudan to the President of the Security Council (S/4973)

1. The PRESIDENT (translated from Russian): In accordance with previous decisions of the Council I shall, with the Council's permission, ask the representatives of Ethiopia, Belgium, India, Congo (Leopoldville) and Sweden to take places at the Security Council table.

At the invitation of the President, Mr. Tesfaye Gebre-Egzy (Ethiopia), Mr. Paul-Henri Spaak (Belgium), Mr. Krishna Menon (India), Mr. Justin Bomboko (Congo, Leopoldville) and Mrs. Agda Rossei (Sweden) took places at the Security Council table.

2. Mr. SCHWEITZER (Chile) (translated from Spanish): The Security Council has met once more to consider the painful and complex problem of the Congo (Leopoldville). The Government and the people of Chile wish again to express their sympathy to the Congolese people, represented here by its young Minister for Foreign Affairs, and to record their confidence that that people, thanks to its energy and resolute attachment to freedom, will eventually secure control of its own destiny, overcome present difficulties and find a way to unity and progress. The Republic of the Congo,

Président: M. V. A. ZORINE
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Ceylan, Chili, Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Libéria, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/977)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):

Lettre, en date du 3 novembre 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Ethiopie, de la Nigéria et du Soudan (S/4973).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 13 juillet 1960, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité (S/4381):

Lettre, en date du 3 novembre 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Ethiopie, de la Nigéria et du Soudan (S/4973)

1. Le PRESIDENT (traduit du russe): Conformément à des décisions antérieures, j'inviterai, avec l'assentiment du Conseil, les représentants de l'Ethiopie, de la Belgique, de l'Inde, du Congo (Léopoldville) et de la Suède à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Tesfaye Gebre-Egzy (Ethiopie), M. Paul-Henri Spaak (Belgique), M. Krishna Menon (Inde), M. Justin Bomboko (Congo [Léopoldville]) et Mme Agda Rossel (Suède) prennent place à la table du Conseil.

2. M. SCHWEITZER (Chili) [traduit de l'espagnol]: Voici le Conseil de sécurité réuni une fois de plus pour examiner le problème douloureux et complexe du Congo (Léopoldville). Le gouvernement et le peuple chiliens tiennent à assurer une fois de plus le peuple congolais de leur sympathie par l'intermédiaire de son jeune ministre des affaires étrangères, ici présent, et expriment en même temps leur conviction que l'énergie et l'amour de la liberté qui les animent permettront aux Congolais de façonner enfin de compte eux-mêmes leur destin, de surmonter les

without outside interference, will become—we hope very soon—an integrated and peaceful nation which, casting off the heavy burden bequeathed to it by colonialism, will contribute to the progress and well-being of its people and to the greatness of Africa, from which mankind expects so much.

3. It is time to end the Congo tragedy and to tranquillize the world by removing the dangers to peace which that tragedy involves. This Council cannot end its meetings until it has fully considered the problem in all its aspects and has decided, by a unanimous vote, to give the Acting Secretary-General clear instructions and insist that all Member States fulfil their obligations.

4. The debate which has taken place and has been conducted with such frankness must enable the Council to adopt the correct resolutions.

5. The delegation of Chile shares the opinion already expressed in this Council that the most disturbing factor, which has impeded any attempt to bring about unity, integrity and peace in the Congo, is the secessionist movement of Katanga, which we regret and frankly and resolutely condemn. We are well aware that there are fomenters of rebellion against the Central Government in other parts of the territory, and such rebellion likewise meets with our condemnation—but Katanga is the most dangerous centre of subversion, because the secession of this province, quite apart from the political disturbances it causes, has repercussions which are harmful to the economy of the Congolese nation and to world peace.

6. Katanga has abundant wealth, as well as technicians and an industrial organization, whose use on a national scale would contribute to the well-being not only of that province but of all the country's inhabitants, would help to combat poverty and would assist in the elimination of many causes of conflict. The financial resources of Katanga are at present being employed for a fratricidal struggle, in which international adventurers, war professionals and hoodlums with a propensity to cruelty and slaughter are enlisted. So long as a single foreign mercenary or military or political adviser remains in the Congo, it will be impossible to achieve the country's pacification. I realize that it is difficult for Governments to prevent their nationals from signing on in their countries, with the help of a variety of subterfuges and under the protection of democratic laws, for service in Katanga. But the situation is so serious that all Governments should use every means permitted by their legislation, or supplement their existing laws, in order to prevent the departure of mercenaries and to punish them—thus seconding the action which the United Nations has to take with a view to ridding the Congo of this plague.

7. The secessionism of Katanga is also a source of international disturbance. Its leaders acquire military equipment, including modern jet aircraft, from abroad. The world wonders how it is possible to buy on the market, as if they were harmless commercial airliners, jet aircraft to defeat the regular army or the United Nations Force and to massacre defenceless populations. Such traffic in aircraft and other armaments is plainly criminal, and Member States should

difficultés actuelles et de s'engager dans la voie de l'unité et du progrès. La République du Congo, sans intervention étrangère, doit devenir — et deviendra à bref délai nous l'espérons — une nation unifiée et pacifique qui, débarrassée du lourd héritage du colonialisme, contribuera au progrès et au bien-être de son peuple et à la prospérité de l'Afrique dont l'humanité espère tant.

3. Il est grand temps que cesse le drame congolais, que les esprits s'apaisent et que le monde ne redoute plus les périls auxquels ce drame expose la paix. Il ne faut pas que s'achèvent les travaux du Conseil sans que l'examen de tous les aspects du problème ait été mené à bonne fin, sans que les membres du Conseil aient décidé à l'unanimité de donner des instructions précises au Secrétaire général par intérim, et d'insister sur les obligations qui incombent à tous les Etats Membres.

4. Le débat auquel nous avons assisté, et qui s'est déroulé dans la plus grande franchise, doit permettre au Conseil d'adopter des résolutions réfléchies.

5. La délégation chilienne partage l'opinion déjà exprimée ici, selon laquelle le principal facteur de trouble, celui qui entrave tous les efforts faits en vue d'assurer l'unité, l'intégrité et la paix au Congo, est le mouvement sécessionniste du Katanga que nous réprouvons entièrement. Nous n'ignorons pas qu'en d'autres régions du territoire il existe aussi des hommes qui fomentent la rébellion contre le Gouvernement central — rébellion que nous réprouvons également —, mais le foyer de subversion le plus dangereux, c'est le Katanga, car la sécession de cette province, en plus des troubles politiques qu'elle entraîne, a des répercussions néfastes sur l'économie de la nation congolaise et sur la paix internationale.

6. Le Katanga dispose de vastes richesses, de techniciens et d'une organisation industrielle dont l'utilisation, sur le plan national, contribuerait au bien-être non seulement de cette province mais de tous les habitants du pays, permettrait de combattre la misère et aiderait à éliminer la plupart des causes de conflit. Les ressources financières du Katanga servent actuellement à mener une lutte fratricide et à soudoyer des aventuriers internationaux, professionnels de la guerre, gens sans foi ni loi que ne rebutent ni la cruauté ni l'assassinat. Tant qu'il restera un seul mercenaire étranger ou un seul conseiller militaire ou politique au Congo, la pacification du pays sera impossible. Je comprends qu'il soit difficile aux gouvernements d'empêcher que leurs ressortissants, utilisant les subterfuges les plus divers à l'abri d'une législation démocratique, ne quittent leur pays pour aller servir au Katanga. Mais la situation est si sérieuse que tous les gouvernements doivent utiliser au maximum tous les moyens que leur offre leur législation, et la compléter au besoin, pour empêcher le départ des mercenaires et pour les châtier, coopérant ainsi à l'action que doivent mener les Nations Unies au Congo pour le débarrasser de ce fléau.

7. Le sécessionnisme du Katanga est également un facteur de trouble international. Ses dirigeants se procurent à l'étranger des armes de guerre, y compris des avions à réaction modernes. L'opinion publique internationale se demande comment il est possible que l'on achète sur le marché, comme s'il s'agissait d'inoffensifs avions de tourisme, des avions destinés à mettre en déroute l'armée régulière ou la Force des Nations Unies et à massacer des

take the necessary steps to prevent the supply, transport or passage through their air space of military aircraft or any other military equipment for Katanga.

8. In the United Nations, Chile has been one of the most zealous advocates of the self-determination of peoples. But self-determination—which should be the free expression of the sovereign will of the people—should not be confused with secession, as operated in Katanga, after the securing of national independence and an election in which that will has been expressed. Secession in those circumstances is the work of a minority which disregards the will of the majority of the province's population, is inspired from abroad or acts at the behest of secret forces, and aspires solely to a monopoly or usufruct of the province's riches. We must reaffirm the principle of the unity and territorial integrity of the Congo, in accordance with the principles of the Charter, with our own decisions, with General Assembly resolution 1514(XV) on colonialism and with the interests of the Congolese people, which freely expressed its will when it achieved national independence.

9. My delegation is baffled by the audacity of the communications which Mr. Tshombé has sent to the Secretary-General and to certain delegations. Some representatives have already drawn attention to the inconsistencies in these communications. We regret that Mr. Tshombé's stubbornness in regarding, by his own decision, the province of Katanga as a "sovereign and independent nation" [S/4988, sect. I] should for the moment destroy any possibility of the conciliation which we all so ardently desire and which can be achieved only if the province submits to the central authority in accordance with the country's constitutional structure and if the Milan agreement between the Congolese leaders is carried out. Moreover, since these communications were not addressed to the Council, the Council has no reason to contemplate replying to them.

10. However, my delegation thinks that the United Nations should not weaken in its purpose of encouraging negotiations between the principal parties to the dispute—the legally constituted central authority, and the provincial authority which was born of the rebellion and should be confined within the limits laid down in the "Loi fondamentale". To renounce completely any prospect of conciliation would be a gesture of defeatism. We cannot forget that Mr. Hammarskjold met his tragic death while trying to effect such conciliation.

11. If we add to the difficulties of conciliation the imbalance of forces in the Congo—the balance now being in Mr. Tshombé's favour—together with the present impossibility of military action by the United Nations Force in Katanga and the concealed assistance given from outside, the picture is not encouraging. Mr. Tshombé has tried to force the United Nations into an impasse. According to the spirit of our decisions, the United Nations should by its action in the Congo prevent civil war, without yielding to any of the contending bands or using force on their behalf. Ap-

populations sans défense. Ce trafic d'avions et d'autres armements constitue incontestablement un délit et les Etats Membres doivent adopter les mesures nécessaires pour empêcher la fourniture aussi bien que le transport d'avions de guerre destinés au Katanga et pour interdire le survol de leur territoire par de tels avions; ils doivent aussi prendre des mesures analogues en ce qui concerne les autres moyens militaires.

8. Le Chili est, à l'Organisation des Nations Unies, l'un des défenseurs les plus ardents de l'autodétermination des peuples. Mais il ne faut pas confondre l'autodétermination — qui doit être la libre expression de la volonté souveraine du peuple — avec la sécession, telle qu'elle est pratiquée au Katanga et qui intervient après l'indépendance et après des élections au cours desquelles le peuple a exprimé sa volonté. La sécession est donc l'œuvre d'une minorité qui tient pour lettre morte la volonté de la majorité des habitants de la province. Elle est inspirée par l'étranger ou favorisée par des acteurs mystérieux et il s'agit seulement d'établir un monopole et de profiter des richesses de la province. Nous devons réaffirmer le principe de l'unité et de l'intégrité territoriales du Congo, conformément aux principes de la Charte, à nos propres décisions et aussi à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur le colonialisme, ainsi qu'aux intérêts du peuple congolais qui a librement exprimé sa volonté lorsqu'il a obtenu son indépendance nationale.

9. Ma délégation est stupéfaite par l'audace des communications que M. Tshombé a envoyées au Secrétaire général et à certaines délégations. Déjà certains représentants en ont relevé les contradictions. Je regrette que M. Tshombé, en s'obstinant à considérer la province du Katanga comme une "nation indépendante et souveraine" [S/4988, sect. II], uniquement parce qu'il en a décidé ainsi, rende impossible la conciliation si ardemment désirée par nous tous, et qui ne pourra être réalisée que si une condition préalable est remplie, à savoir la soumission de la province au pouvoir central, conformément à la structure constitutionnelle du pays, ainsi que l'application de l'accord de Milan entre les dirigeants congolais. Du reste, les communications de M. Tshombé n'étant pas adressées au Conseil, celui-ci n'a pas à y répondre.

10. Cependant, il semble à ma délégation que les Nations Unies ne doivent pas relâcher leurs efforts en vue de faciliter les négociations entre les principales parties en cause: l'autorité centrale, également constituée, et l'autorité provinciale, émanation de la rébellion, qui doit se conformer aux prescriptions de la Loi fondamentale. Renoncer définitivement et complètement à la conciliation, ce serait se laisser aller au défaitisme. Nous ne pouvons oublier que M. Hammarskjold est mort tragiquement au cours d'une mission de conciliation.

11. Si nous ajoutons aux difficultés de la conciliation le déséquilibre des forces au Congo, favorable aujourd'hui à M. Tshombé, l'impossibilité où se trouve actuellement la Force des Nations Unies de mener une action militaire au Katanga et l'assistance occulte de l'étranger, nous nous trouvons devant un tableau peu encourageant. M. Tshombé a prétendu enfermer les Nations Unies dans une impasse. En effet, selon l'esprit de nos décisions, l'action des Nations Unies dans ce pays doit empêcher la guerre civile, sans alliance avec aucun des p. is en présence, et sans

parently we are condemned to inactivity and the present situation will continue.

12. The secessionism of Katanga is not a local episode in a Congolese domestic faction fight, but a planned attempt to dismember the national territory with the assistance of outside elements. Katanga has become an area equipped for war not only against the central authority but against the United Nations. Katangese jet aircraft machine-gunned United Nations troops during their operations of last September, and the army of Katanga took some of those troops prisoner.

13. In the circumstances, my delegation thinks that the United Nations, without abandoning its efforts to bring about conciliation, should strengthen the Central Government of the Congo and co-operate with it to restore law and order in the Republic. My delegation entirely agrees with what the United States representative said in this connexion, and is glad that the same basic idea is expressed in the three-Power draft resolution [S/4985].

14. My delegation believes that the three urgent tasks for the United Nations are: (a) to strengthen the Central Government and provide it with the military capacity to preserve the country's unity and territorial integrity; (b) to continue to act as a force for the prevention of civil war, in accordance with the resolution of 21 February 1961;^{1/} and (c) to take strong action for the evacuation of the foreign mercenaries, paramilitary staff and advisers. It should also continue with its civilian operation, which has been complicated by the fighting and the resulting insecurity.

15. Despite the anarchy and martyrdom of the Congo, there are certain factors on the positive side which enable us to envisage the future with greater optimism and confidence. To these the United Nations has contributed. In the first place, it has so far been possible to prevent the Congo from becoming a test-animal in the terrible laboratories of the cold war. The solution of the Congo problem depends on the complete elimination of direct or indirect foreign interference. We lay stress on this aspect of the problem, not only because we think this is the way to ensure international peace, but because Chile, like the other Latin American Republics, is a zealous defender of the principle of non-intervention, which is the corner-stone of the system of inter-American relations. In this connexion, may I recall the decision of the fourth emergency special session of the General Assembly [resolution 1474 (ES-IV)]—which is confirmed by Security Council resolution S/4741—that no military aid should be given except through the United Nations. We are therefore surprised by operative paragraph 10 of the three-Power draft resolution, which we consider unnecessary and which might open the door to forms of unilateral action inconsistent with our decisions.

16. Despite the secessionism of Katanga, the desire of the Republic of the Congo for sovereignty and independence has been strengthened, as we are happy to

utilisation de la force pour favoriser l'un d'eux. Apparemment, nous serions ainsi condamnés à l'inaction et la situation actuelle se perpétuerait.

12. Le sécessionnisme du Katanga n'est pas un épisode local de la lutte entre des factions congolaises internes, mais une tentative prémeditée de démembrer le territoire national, avec le concours d'éléments étrangers. On a transformé le Katanga en un camp militaire, pour faire la guerre non seulement au pouvoir central, mais aussi aux Nations Unies. Les avions à réaction katangais ont mitraillé les troupes des Nations Unies au cours des opérations de septembre dernier, et l'armée katangaise a fait prisonniers des soldats de l'ONU.

13. Dans ces conditions, ma délégation estime que, sans abandonner leurs efforts en vue de parvenir à une conciliation, les Nations Unies doivent renforcer le Gouvernement central du Congo et collaborer avec lui à la restauration de l'ordre public dans la République. Ma délégation approuve entièrement ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis à cet égard et se réjouit que cette idée essentielle soit énoncée également dans le projet de résolution des trois puissances [S/4985].

14. Selon ma délégation, les trois tâches les plus urgentes des Nations Unies consistent à: a) renforcer le Gouvernement central et le doter d'une puissance militaire suffisante pour préserver l'unité et l'intégrité territoriales du pays; b) demeurer un facteur destiné à empêcher la guerre civile, conformément à la résolution du 21 février 1961^{1/}; c) contribuer énergiquement à l'évacuation des mercenaires, du personnel paramilitaire et des conseillers étrangers. Ceci s'ajoute à l'opération civile, rendue plus difficile par les luttes et l'insécurité.

15. Mais, au-delà de l'anarchie et des martyrs du Congo, il y a des éléments positifs qui nous permettent d'entrevoir l'avenir avec un optimisme et une confiance accrus. Le mérite en revient pour une part à l'Organisation des Nations Unies. En premier lieu, il a jusqu'ici été possible d'éviter que le Congo ne serve de cobaye aux terribles expériences de la guerre froide. La solution du problème congolais exige la cessation définitive des interventions étrangères, directes ou indirectes. Nous insistons sur cet aspect du problème, non seulement parce que nous considérons que c'est le moyen d'assurer la paix internationale, mais aussi parce que le Chili, de même que les autres républiques d'Amérique latine, est un défenseur jaloux du principe de non-intervention, pierre angulaire du système des relations inter-américaines. A cet égard, il convient de rappeler ce qu'a décidé l'Assemblée générale au cours de sa quatrième session extraordinaire d'urgence [résolution 1474 (ES-IV)], et qu'a confirmé la résolution S/4741 du Conseil de sécurité: le Congo ne peut recevoir d'aide militaire que par l'intermédiaire des Nations Unies. Dans le projet des trois puissances, nous tenons pour superflu le paragraphe 10 du dispositif dont la teneur nous surprend, car elle pourrait ouvrir la porte à des formes d'action unilatérale incompatibles avec nos décisions.

16. Malgré le sécessionnisme du Katanga, la volonté de souveraineté et d'indépendance de la République du Congo s'est fortifiée et nous sommes heureux

1/ Official Records of the Security Council, Sixteenth Year, Supplement for January, February and March 1961, document S/4741.

1/ Documents officiels du Conseil de sécurité, seizième année, Supplément de janvier, février et mars 1961, document S/4741.

note from the ardent determination with which that Republic's Minister for Foreign Affairs has spoken. Two positive and encouraging events were the formation of a more broadly-based Central Government on 2 August 1961 and the meeting, facilitated and protected by the United Nations Force, of the Congolese Parliament last July. These measures resolved earlier disagreements about the authority and constitutionality of the Central Government and unequivocally qualified it to obtain United Nations assistance, particularly since it has acted in close agreement with our Organization.

17. There are other encouraging facts, to which my delegation wishes to draw attention. We have listened with great interest to the forthright and formal statements of the Belgian Minister for Foreign Affairs. Although we do not agree with his criticism of the United Nations action in the Congo, his undertakings to the Council contain the seeds of peace and concord.

18. My delegation also wishes to draw attention to another considerable obstacle which must be removed. It has to do with the financial contributions. It is necessary to maintain and reinforce the action of the United Nations in the Congo. It is essential that that action should be crowned with final and complete success. We appeal to those countries which have so far refused to contribute to reconsider their previous decision and to help meet the heavy cost of this United Nations operation in the Congo.

19. My delegation also thinks it its duty at this time to express its complete confidence in the Acting Secretary-General, so that he may with renewed faith continue along the path marked out by his predecessor and implement with dispatch and energy the resolution to be adopted by this Council, while doing without delay what still has to be done to carry out the Council's previous resolutions; and we offer him our fullest co-operation.

20. With regard to the three-Power draft resolution, my delegation congratulates its sponsors on the constructive effort they have made. We agree with the general lines of that draft, although we should like the sponsors to take account of certain comments, especially those made in the speeches of the United States and Turkish representatives and those which we ourselves have made.

21. Given the emergency situation in the Congo, my delegation thinks it pointless to persist in recriminations and negative attitudes. We are certain that we are on the verge of taking new and more positive action, based both on unanimous feeling in the Council and on the will of the majority of the Congolese people, to end one of the most serious international crises which the Security Council has ever had to face.

22. Mr. BENITES VINUEZA (Ecuador) (translated from Spanish): My delegation believes that in the present debate there are areas of basic agreement and areas of formal disagreement. The areas of basic agreement comprise three main factors, first, the need to preserve the sovereignty and territorial integrity of the Congo; secondly, the need to support

d'en trouver la preuve dans l'ardeur fervente qui inspire les paroles du Ministre des affaires étrangères de la République du Congo. La formation d'un gouvernement central sur une base élargie, le 2 août 1961, et la réunion du Parlement congolais en juillet dernier, facilitée et protégée par la Force des Nations Unies, constituent des faits positifs dont nous devons nous féliciter. Ces mesures mettent fin aux divergences de vues sur l'autorité et le caractère constitutionnel du Gouvernement central, et habilitent ce dernier à recevoir l'aide des Nations Unies, d'autant plus que le gouvernement en question fait preuve d'esprit de coopération avec notre organisation.

17. Il est d'autres éléments positifs, que ma délégation désire souligner. Nous avons écouté avec un profond intérêt les déclarations du Ministre des affaires étrangères de Belgique, sincères et solennelles. Bien que nous n'approuvions pas ses critiques de l'action des Nations Unies au Congo, la parole d'honneur que vient de nous donner M. Spaak est un gage de concorde et de tranquillité.

18. Ma délégation désire ajouter qu'il est indispensable de faire disparaître un autre obstacle important. Je veux parler du concours économique. Il faut poursuivre et développer encore l'opération entreprise par les Nations Unies au Congo. Il est indispensable de la mener jusqu'au succès final et complet. Nous demandons instamment aux pays qui jusqu'ici ont refusé de verser leur contribution de revenir sur leur décision et d'aider à faire face à la lourde charge que représente cette opération des Nations Unies au Congo.

19. Ma délégation estime également de son devoir d'exprimer aujourd'hui sa confiance absolue dans le Secrétaire général par intérim pour suivre avec une foi renouvelée la route tracée par son prédécesseur et appliquer rapidement et énergiquement la résolution que va adopter le Conseil de sécurité, ainsi que les résolutions antérieures qui n'ont pas été totalement appliquées. Le Secrétaire général peut être assuré que nous lui apporterons notre entier concours.

20. En ce qui concerne le projet de résolution des trois puissances, ma délégation félicite ses auteurs pour l'effort constructif qu'ils ont accompli. Dans l'ensemble, nous approuvons ce projet, mais nous aimerais cependant que ses auteurs acceptent quelques observations, et tout particulièrement celles qui ont été formulées par les représentants des Etats-Unis et de la Turquie et par nous-mêmes.

21. Eu égard à la situation urgente à laquelle nous avons à faire face au Congo, ma délégation estime qu'il est inutile de s'étendre en récriminations ou d'adopter des attitudes négatives. Nous sommes, nous en sommes persuadés, sur le point d'entreprendre une nouvelle action plus positive, fondée aussi bien sur le sentiment unanime du Conseil de sécurité que sur la volonté de la majorité du peuple congolais, afin de mettre fin à l'une des plus graves crises internationales dont le Conseil de sécurité ait jamais eu à connaître.

22. M. BENITES VINUEZA (Equateur) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation estime que, dans le débat actuel, l'accord existe sur des points essentiels tandis que les désaccords portent sur la forme. Les points essentiels sur lesquels l'accord existe peuvent être groupés en trois catégories: premièrement, la nécessité de préserver la souveraineté et l'intégrité

the Central Congolese Government so as to avoid the disintegration of power; and thirdly, the need to provide this Government with the necessary means wherewith to perform its functions in exercising the Congo's sovereignty and protecting its territorial integrity. Satisfaction of these three needs requires the withdrawal of all foreign support for secessionist movements and the immediate withdrawal of mercenaries.

23. My delegation considers that we are confronted, not with any new facts calling for new solutions, but rather with a fluid situation necessitating merely an extension or confirmation of the legal measures already adopted.

24. The resolution of 14 July 1960^{2/} squarely faced the basic problems by ordering the withdrawal of Belgian troops and simultaneously establishing a mandate which provided for the granting of the necessary military and technical assistance, on the condition that this assistance be given first with the consent of the Congolese Government and secondly only until the Congolese forces were able to meet their tasks.

25. The Council resolution of 22 July 1960^{3/} did not add anything new to this mandate but simply referred to the responsibilities of the Belgian Government and of States in general. The resolution of 9 August 1960^{4/} dealt with the legitimacy of the entry of the United Nations Force into the province of Katanga and reaffirmed that this Force would not intervene in the internal or constitutional affairs of the Congo.

26. With this weak instrument, which it was necessary to expand and clarify at the proper time, the Secretariat had to face a number of difficult situations, among them the virtual disintegration of the central power, internal strife of both a political and a tribal nature, the military coup of Mobutu and, lastly, the barbarous and futile assassination of Patrice Lumumba. By February of this year, the situation had become so grave that, as I stated in this Council, only a tiny island of constitutionality remained in an ocean of lawlessness.

27. Resolution S/4741 of 21 February 1961 did not make the nature of the mandate more specific but extended it to a potentially explosive area: thus it enjoined the prevention of civil war, for which even the use of force was authorized, and the withdrawal of foreign military and paramilitary personnel, political advisers and mercenaries. Unfortunately, the political complications of the moment made it impossible to give this mandate a clear and precise meaning. It was rather like a letter sent without an address, for the vague reference to the United Nations did not place a specific obligation on any of the Organization's organs.

28. I have permitted myself this brief recapitulation in order to determine what the juridical situation is and what powers have been granted in an effort to deal with the Congo situation. We must ask ourselves, further, to what situation these measures are to be applied, so that we may ascertain whether the authorized means are adequate.

territoriales du Congo; deuxièmement, la nécessité d'appuyer le Gouvernement central congolais en vue d'éviter la désintégration du pouvoir; troisièmement, la nécessité de doter ce gouvernement des moyens nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions touchant l'exercice de sa souveraineté et de son intégrité territoriales. Pour satisfaire à ces trois exigences, il est indispensable de priver de tout appui étranger les mouvements sécessionnistes et d'évacuer immédiatement les mercenaires.

23. Ma délégation estime que nous ne sommes pas en présence de faits nouveaux qui appellent des solutions nouvelles, mais d'une situation fluide qui demande seulement que les dispositions légales déjà prises soient complétées ou confirmées.

24. En effet, la résolution du 14 juillet 1960^{2/} a cherché à résoudre ces problèmes en ordonnant le retrait des troupes belges, d'une part, et en définissant, d'autre part, un mandat qui permettait d'apporter l'aide militaire et technique nécessaire, à la double condition que cette aide soit fournie en accord avec le Gouvernement congolais, et qu'elle prenne fin lorsque les forces congolaises seront capables de s'acquitter de leurs fonctions.

25. La résolution du Conseil de sécurité du 22 juillet 1960^{3/} n'a ajouté au mandat aucun nouvel élément, se bornant à rappeler les obligations du Gouvernement belge et des autres Etats. La résolution du 9 août 1960^{4/} concernait la légalisation de l'entrée des forces des Nations Unies au Katanga, précisant que ces forces devaient y séjourner sans intervenir dans les affaires intérieures ou constitutionnelles du Congo.

26. Avec ce faible instrument, qu'il a fallu compléter et préciser lorsqu'il y a eu lieu, le Secrétariat général a dû faire face à des situations très délicates, telles que la quasi-désintégration du pouvoir central, les luttes intestines, tant politiques que tribales, le coup d'Etat militaire de Mobutu et enfin l'assassinat barbare et stérile de Patrice Lumumba. Lors des événements dramatiques de février dernier, la situation était devenue si difficile que j'ai été amené à parler au Conseil d'un petit flot de constitutionnalité dans un océan de violence.

27. La résolution S/4741, du 21 février 1961, n'a pas précisé la portée du mandat, mais l'a étendu à un domaine où il y a des risques graves: la prévention de la guerre civile, pour laquelle on pouvait même utiliser la force, et l'ordre de retirer le personnel militaire et paramilitaire, ainsi que les conseillers politiques et les mercenaires étrangers. Malheureusement, les complications politiques du moment n'ont pas permis de donner à ce mandat un sens précis; il s'agissait d'une sorte de lettre sans destinataire, car la vague référence aux Nations Unies n'imposait aucune obligation précise à aucun de leurs organes.

28. Je me suis permis ce retour en arrière pour préciser la situation juridique, ainsi que les pouvoirs accordés pour faire face à la situation congolaise. Il conviendrait, d'autre part, que nous nous demandions quelle est la situation à laquelle ces mesures doivent s'appliquer, afin de déterminer si les moyens juridiques dont on dispose sont suffisants.

^{2/} Ibid., Fifteenth Year, Supplement for July, August and September 1960, document S/4387.

^{3/} Ibid., document S/4405.

^{4/} Ibid., document S/4426.

^{2/} Ibid., quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960, document S/4387.

^{3/} Ibid., document S/4405.

^{4/} Ibid., document S/4426.

29. In our view, the current situation in the Congo presents features that are much more positive than those which existed when the last meetings of the Council on this issue were held. The governmental organization has grown stronger and more secure under Prime Minister Cyrille Adoula. Nevertheless, there are three factors to which the United Nations must give serious attention: first, the attitude assumed by the so-called President of Katanga, that incredible personage Moïse Tshombé; secondly, the army mutinies, with their tragic sequel of murder and of defiance of the United Nations Force; and thirdly, the continued existence in Katanga of foreign military aid and mercenaries.

30. We have not the slightest doubt that the present mandate, if suitably broadened and clarified, will enable the United Nations to give the Government of the Congo all necessary assistance for the maintenance of its country's territorial integrity and sovereignty. It might be argued that this mandate related to foreign troops and not to the forces of a Congolese province, such as Katanga. However, Katanga is acting—though illegally—as an independent State. As such, it is negotiating and obtaining weapons. As such, it is buying arms, engaging instructors and hiring mercenaries to fly jets which strafe defenceless villages—and we must recall here that something of this kind happened to the aircraft in which Mr. Hammarskjold met his death.

31. Even though we know that the great European Powers reject the secessionism of Katanga; even though we have heard this from the French and United Kingdom representatives; even though we know, as the United Kingdom representative has declared, that aid is not being given by the racialist Welensky from Rhodesia; even though we have heard the vigorous statement of the eminent statesman Mr. Spaak, who repudiates the separatism of Katanga; even though similar statements have explicitly been made by the United States representative, our distinguished colleague Mr. Stevenson; despite all this, there is strong evidence that military aid is flowing to Katanga from somewhere, with or without State assistance—which leads us to think that there is in existence a sort of invisible "holy alliance" of racialists and mining interests. A rapid glance at the map makes it clear that, from the standpoint of political geography, a civil war with international involvement in Katanga would constitute an immense danger to world peace and security.

32. My delegation believes that no new mandate is necessary to assist in the maintenance of law and order, since the Secretariat is empowered to provide military aid and technical assistance at the request of the Congolese Government.

33. Lastly, we believe that not a new mandate but the reaffirming and broadening of the present one is required in order to secure the withdrawal of the mercenaries. The resolution of 21 February has already provided for this, even though in rather imprecise terms.

34. My delegation is nevertheless prepared to vote for any draft resolution which would help to preserve the territorial integrity of the Congo and put an end to foreign assistance and to the activities of mercenaries

29. A notre avis, la situation au Congo présente maintenant des aspects beaucoup plus positifs que lors des dernières séances que le Conseil a consacrées à la question. L'organisation gouvernementale a été consolidée et renforcée sous la direction du premier ministre Cyrille Adoula. Trois séries de faits, cependant, doivent préoccuper notre organisation. Premièrement, l'attitude du soi-disant Président du Katanga, l'incroyable Moïse Tshombé; en second lieu, les mutineries militaires, avec leurs séquelles dramatiques d'assassinats et le défi à la Force des Nations Unies qu'elles impliquent; troisièmement enfin, la persistance de l'aide militaire étrangère et de la présence des mercenaires au Katanga.

30. Nous ne doutons pas le moins du monde que le mandat actuel, dûment élargi et précisé, ne permette aux Nations Unies de fournir au Gouvernement du Congo toute l'assistance dont il a besoin pour maintenir son intégrité territoriale et sa souveraineté. On pourrait ajouter que ce mandat a trait à des troupes étrangères et non aux forces d'une province congolaise comme le Katanga. Cependant, le Katanga se comporte — bien que de façon illégitime — comme un Etat indépendant. En tant qu'Etat indépendant, il négocie et achète des armements. Comme tel, il achète des armes, il recrute des instructeurs, il engage des mercenaires pour piloter ses avions à réaction qui mitraillent les villages sans défense. N'oublions pas que quelque chose de ce genre s'est produit dans le cas de l'avion dans lequel M. Hammarskjold a trouvé la mort.

31. Bien que nous sachions que les grandes puissances européennes désapprouvent le sécessionnisme katangais, bien que les représentants de la France et du Royaume-Uni nous l'aient déclaré, bien que nous sachions, comme nous l'a dit le représentant du Royaume-Uni, que le raciste rhodésien Welensky, ne lui apporte aucune aide, bien que nous ayons entendu l'éminent homme d'Etat qu'est M. Spaak répudier en termes énergiques le séparatisme katangais, bien que le représentant des Etats-Unis, M. Stevenson, pour lequel nous avons la plus vive admiration, ait fait des déclarations analogues en termes catégoriques, il n'en reste pas moins qu'il est moralement prouvé que, de quelque part, sans l'aide de l'Etat ou contre la volonté de l'Etat, il affue au Katanga une assistance militaire qui fait penser à l'existence d'une sorte de Sainte-Alliance invisible de racistes coalisés et d'intérêts miniers. Il suffit d'un simple coup d'œil sur la carte pour se rendre compte que, d'un point de vue géopolitique, une guerre civile avec intervention internationale au Katanga constituerait un risque immense pour la paix et la sécurité mondiales.

32. Ma délégation estime qu'il n'est point besoin d'un nouveau mandat pour aider à maintenir l'ordre public, le Secrétariat général étant habilité à fournir une aide militaire et une assistance technique au Gouvernement congolais, si celui-ci les demande.

33. Enfin, nous ne pensons pas non plus qu'il faille un nouveau mandat pour assurer l'expulsion des mercenaires. Il suffit d'élargir et de confirmer le mandat actuel. La résolution du 21 février le permettait déjà, bien que de façon peu précise.

34. Il résulte de ce que je viens de dire que ma délégation est prête à voter en faveur de tout projet de résolution qui permettrait de maintenir l'intégrité territoriale du Congo et de mettre fin à l'aide

recruited on this new human market which draws upon the dregs of European society, so long as the measures proposed are in keeping with the terms of the Charter and the requirements of the Organization.

35. Katanga must yield if there is to be peace in the Congo; and just as peace in the Congo is essential to peace in Africa, so peace in Africa is essential to peace throughout the world. But there can be no peace in Africa without loyal co-operation, and this co-operation must be aimed not at westernizing Africa but at understanding and assisting it. It would be dangerous for us to pursue a course which would lead to the fulfilment of Oswald Spengler's prophecy that at some time the class struggle might merge with the race struggle.

36. With respect to certain recent events and to Mr. Spaak's warning about the danger of a hunt of the white man beginning in Africa, I should like to state that this warning seems to us alarming in so far as a hunt of the white man would follow upon the hunt of the black man which for centuries has gone forward in Africa. We should not like history to become a succession of man-hunts, and for that reason we must consider the problem of the Congo with the utmost seriousness and not view it in terms of colour. We would repeat what we have already said in connexion with South African racialism: the colour of one's skin is a physiological matter of pigmentation, and not a ground for the acquisition of rights.

37. In conclusion, I should like to state that my delegation has the greatest regard and respect for the Acting Secretary-General, U Thant. We value his wisdom, his tact and his human qualities, which have been shaped within one of the most noble ethical philosophies that mankind has produced.

38. And for this very reason we should like to arm him, not with a boomerang, but with flexible power which will enable him to act effectively.

39. Mr. BARNES (Liberia): At the close of our 976th meeting on 17 November 1961 the representative of the United States suggested that we adjourn until today to afford time to consult about the appropriate language for the draft resolution which was before the Security Council. Inasmuch as whatever resolution is adopted by the Security Council will not be the resolution of the sponsors but the decision of the Council, the sponsors did not take any exception to this suggestion for an adjournment of the meeting until today to enable these consultations. The representative of Ceylon, who was one of the sponsors of the draft resolution, concurred in this request for adjournment until today.

40. The situation in the Congo is one that impels us to endeavour to arrive at some decision, because if after a prolonged discussion we are unable to take a decision on such a pressing matter the result might perhaps be disastrous. Therefore, consultations have never been excluded in trying to arrive at decisions which would improve an otherwise dangerous situation.

41. At the 975th meeting of the Council on 16 November 1961 it was asserted that secession either was taking place or existed in parts of the Congo other

étrangère ainsi qu'au recrutement de mercenaires sur ce nouveau marché d'hommes alimenté par les déchets des sociétés européennes, à la seule condition que les mesures suggérées soient conformes à la lettre de la Charte et aux exigences de notre organisation.

35. La paix au Congo a pour première condition la soumission du Katanga et la paix au Congo est indispensable à la paix en Afrique. Et la paix en Afrique est indispensable à la paix du monde. Cette paix ne pourra être assurée que moyennant une coopération loyale qui ne cherche pas à occidentaliser l'Afrique, mais s'efforce de la comprendre et de l'aider. Si les prophéties d'Oswald Spengler devaient se réaliser, et si la lutte des classes se doublait d'une lutte des races, nous nous serions rendus coupables d'une tragique erreur.

36. Je voudrais aussi parler des événements récents et de la mise en garde de M. Spaak contre le danger de voir commencer en Afrique la chasse aux hommes blancs. Cet avertissement nous inquiète, alors même que la chasse aux blancs ne serait que la séquelle de la chasse aux noirs que l'on a pratiquée pendant des siècles en Afrique. Nous ne voulons pas que l'histoire connaisse des chasses à l'homme alternées. Pour cette raison, il convient que nous accordions la plus grande attention au problème du Congo et que nous ne le concevions pas comme un problème de couleur. Nous répétons ce que nous avons déjà dit un jour à propos du racisme en Afrique du Sud: la couleur de la peau est un fait physiologique de pigmentation et non une source de droits.

37. Pour terminer, je tiens à dire que ma délégation a la plus grande estime pour le Secrétaire général par intérim, U Thant. Nous apprécions son savoir, son tact et ses qualités humaines, inspirés par l'une des plus nobles philosophies de l'humanité.

38. Pour cette raison même, nous ne voudrions pas lui placer dans les mains un boomerang qui risque de se retourner contre lui, mais un pouvoir souple qui lui permette d'agir efficacement.

39. M. BARNES (Libéria) [traduit de l'anglais]: A la fin de notre 976ème séance, le 17 novembre 1961, le représentant des Etats-Unis a proposé que nous renvoyions nos travaux à aujourd'hui pour nous laisser le temps de procéder à des échanges de vues sur les termes à employer dans le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité. Étant donné que la résolution, quelle qu'elle soit, qui sera adoptée par le Conseil de sécurité ne sera pas celle de ses auteurs mais celle du Conseil, les auteurs n'ont pas voulu s'opposer à l'ajournement de la séance afin de permettre ces échanges de vues. Le représentant de Ceylan, l'un des auteurs du projet de résolution, s'est associé à cette demande d'ajournement.

40. La situation au Congo est d'une nature telle qu'elle nous oblige à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour arriver à une décision, car, si après une discussion prolongée nous ne parvenions pas à nous prononcer sur un problème aussi urgent, le résultat pourrait en être désastreux. Nous ne nous opposons donc jamais à des échanges de vues lorsqu'il s'agit de parvenir à des décisions susceptibles d'améliorer une situation par ailleurs critique.

41. On a dit à la 975ème séance du Conseil, le 16 novembre 1961, qu'un état de sécession existait ou était sur le point d'être créé dans certaines

than Katanga. This certainly aroused the concern of my delegation, and it was then that I made a request to the Secretariat to the effect that, since the Council was not seized of any official information about secessionist activities in Oriental province or other parts of the Congo, my delegation would welcome such official information, and I believe that the other members of the Security Council shared this wish.

42. Since that information has not been forthcoming, I must assume that the only official information which we have about secession concerns what is taking place in Katanga.

43. All the resolutions of the Security Council and the General Assembly dealing with the Congo question have called for the territorial integrity and national unity of the Republic of the Congo. Thus, by implication, we are all opposed to secessionist activities, not only in Katanga and in Oriental province—they exist there—but also in any other part of the Congo, and the sponsors of the draft resolution have endeavoured to give expression to this implication which is evident in the various resolutions of the Council and the General Assembly.

44. We are irrevocably opposed to secessionist activities anywhere in the Congo because such activities are contradictory to the territorial integrity and unity of that country. Therefore, in order to allay the anxiety of those who feel that we are placing too much emphasis on the secessionist activities in Katanga—even though we have no evidence of such activities in other parts of the Congo—the sponsors of the draft resolution have proposed the revision of operative paragraph 8 in the text before the Council to express our general opposition to secessionist activities in any part of the Congo, while, at the same time, stressing the secessionist activities taking place in Katanga. The revision will be circulated in due course, but, in the meantime, I shall read it out for the information of the Council:

"Déclare que toutes les activités sécessionnistes contre la République du Congo sont contraires à la Loi fondamentale et aux décisions du Conseil de sécurité et exige expressément que les activités de cette nature actuellement menées au Katanga cessent immédiatement."

This revision is intended to express our irrevocable opposition to secessionist activities in the Congo and is in full accordance with previous resolutions of the Security Council and the General Assembly.

45. It is not conceivable that a resolution would call for the end of secessionist activities in other parts of the Congo without evidence of their actual existence and, according to the official information before the Council as revealed by the report of the Secretariat and information which is the common knowledge of the whole United Nations, I would assume, secessionist activities are taking place in Katanga. Therefore, this revision calls upon the Security Council to reach a decision which would demand specifically that such activities in Katanga should cease forthwith.

46. With this amendment to our draft resolution, we trust that apprehensions in this connexion have been

régions du Congo autres que le Katanga. Ces affirmations n'ont pas manqué d'émouvoir ma délégation, et j'ai alors dit que — le Conseil n'étant saisi d'aucun renseignement officiel sur des activités sécessionnistes dans la Province-Orientale ou dans d'autres régions du Congo — ma délégation aurait été reconnaissante au Secrétariat de fournir des renseignements officiels sur cette question, et je suis persuadé que les autres membres du Conseil de sécurité partageaient ce désir.

42. Les renseignements en question ne nous ayant pas été communiqués, je dois en conclure que les seuls renseignements officiels que nous possédions en matière de sécession concernent la situation au Katanga.

43. Toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à la question du Congo demandent l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la République du Congo. Il en résulte que nous sommes tous opposés aux activités sécessionnistes, non seulement au Katanga et dans la Province-Orientale — il y en a, en fait, dans ces provinces —, mais aussi dans d'autres régions du Congo, et les auteurs du projet de résolution ont essayé de le dire dans leur texte, bien que cela ressorte à l'évidence des diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

44. Nous sommes irrévocablement opposés aux activités sécessionnistes dans quelque région du Congo que ce soit parce que ces activités sont incompatibles avec l'intégrité territoriale et l'unité de ce pays. Par conséquent, afin de rassurer ceux qui estiment que nous mettons trop l'accent sur les activités sécessionnistes au Katanga — et bien que nous n'ayons aucune preuve de l'existence de telles activités dans d'autres régions du Congo —, les auteurs du projet de résolution proposent que le paragraphe 8 du dispositif du texte soumis au Conseil soit remanié en vue d'exprimer notre opposition générale aux activités sécessionnistes où que ce soit au Congo, tout en mettant l'accent sur ces activités au Katanga. Le texte revisé sera distribué bientôt, mais, en attendant, je voudrais en donner lecture au Conseil, pour information:

"Déclare que toutes les activités sécessionnistes dirigées contre la République du Congo sont contraires à la Loi fondamentale et aux décisions du Conseil de sécurité et exige expressément que les activités de cette nature actuellement menées au Katanga cessent immédiatement."

Cette révision traduit notre opposition irréductible aux activités sécessionnistes au Congo et estentièrement conforme aux précédentes résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

45. Il est inconcevable qu'une résolution demande la cessation des activités sécessionnistes dans d'autres régions du Congo sans que l'on possède la preuve de leur existence; cependant, les renseignements officiels qui ont été transmis au Conseil et que contient le rapport du Secrétariat, et les renseignements que possèdent tous les Membres des Nations Unies, permettent de penser qu'il existe des activités sécessionnistes au Katanga. Le texte revisé demande donc au Conseil de sécurité de prendre une décision exigeant expressément la cessation immédiate de ces activités au Katanga.

46. Notre projet de résolution étant ainsi modifié, nous espérons que les appréhensions que l'on éprouvait

removed and that the Council is now in a position to vote in favour of the draft resolution.

47. Mr. STEVENSON (United States of America): The United States delegation has tabled a series of amendments to the three-Power draft resolution, which we have discussed with several delegations and which are now being prepared for circulation. They should be ready before long and when they become available I shall ask to be recognized in order to explain them one by one.

48. Sir Patrick DEAN (United Kingdom): We have just heard that a number of important draft amendments to the original draft resolution are to be tabled by the United States representative. These draft amendments would no doubt alter the draft resolution in several significant points and my delegation would wish to give careful thought to the resulting draft resolution and to consult my Government about it. In view of this, I beg to move the adjournment of the meeting to a convenient time tomorrow.

49. The PRESIDENT (translated from Russian): The adjournment of the meeting has been moved, so that the amendments now being submitted by the United States representative may be studied; they will be circulated in half an hour, since this time is needed to translate and distribute them.

50. If members of the Council do not object, we shall adjourn the meeting until 10.30 a.m. tomorrow.

It was so decided.

The meeting rose at 5.15 p.m.

seront dissipées et que le Conseil sera maintenant en mesure de voter le projet dont il est saisi.

47. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: La délégation des Etats-Unis a saisi le Conseil d'une série d'amendements au projet de résolution des trois puissances. Nous avons discuté de ces amendements avec plusieurs délégations et le texte en sera distribué incessamment. Je demanderai alors la parole en vue de les expliquer l'un après l'autre.

48. Sir Patrick DEAN (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Le représentant des Etats-Unis vient de nous dire qu'un certain nombre d'importants projets d'amendements au projet initial de résolution doivent nous être soumis prochainement. Ces amendements modifieront sans aucun doute le projet de résolution sur plusieurs points significatifs. Ma délégation souhaiterait étudier très attentivement le projet de résolution tel qu'il sera remanié et consulter son gouvernement à ce propos. Dans ces conditions, je demande que nous levions la séance et reprenions nos travaux à l'heure qui conviendra le mieux demain.

49. Le PRESIDENT (traduit du russe): Je suis saisi d'une proposition tendant à ajourner la séance pour permettre aux délégations de prendre connaissance des amendements du représentant des Etats-Unis, qui seront prêts dans une demi-heure. Il faudra ensuite les traduire et les distribuer.

50. Si les membres du Conseil ne s'y opposent pas, nous pourrions lever la séance et nous réunir demain à 10 h 30.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 15.